

## CONTRAT DE GERANCE D'UN CABINET MEDICAL APRES DECES

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Les héritiers du défunt Dr ..... CNIÉ ..... exerçant au ..... n° d'inscription à l'Ordre ..... représentés par M.....Titulaire de la CNIÉ n° ..... demeurant à ..... en vertu de la procuration n° .....

D'une part

Et

Docteur ..... né(e) le ....., demeurant à ..... inscrit au Tableau de l'Ordre National des Médecins sous le n°..... carte d'identité nationale numéro ....., (spécialité .....), exerçant au secteur privé.

D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Conformément aux dispositions de la loi n°131-13 relative à l'exercice de la médecine notamment son article 55 et aux dispositions du décret n°2-15-447 du 6 jourmada II 1437 (16 mars 2016) pris pour l'application de la loi précitée n°131-13 notamment son article 14;

Vu le certificat de décès du Défunt Dr .....

CECI EXPOSE,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

### ARTICLE 1: OBJET DU CONTRAT

M..... représentant les héritiers du défunt Dr..... donne en location-gérance, au Docteur....., le cabinet Médical sis à .....

### ARTICLE 2 : CONSITANCE DU CABINET MEDICAL

Le Cabinet Médical comprend le mobilier médical et le matériel d'exploitation qui feras l'objet d'un inventaire commun entre les deux parties avant l'entrée en jouissance des locaux composant le Cabinet médical.

### **ARTICLE 3 : DUREE DU CONTRAT.**

Le présent contrat est conclu pour une durée de ..... Années. Il sera cependant renouvelable par tacite reconduction chaque .....

Conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi précitée n°131-13, la durée du présent contrat ne pourra en aucun excéder deux années, toutefois lorsque le conjoint ou l'un des enfants du défunt Dr..... poursuit des études en médecine l'autorisation peut être renouvelée d'année en année jusqu'à l'expiration de la durée réglementaire nécessaire à l'obtention du diplôme.

Chacune des parties aura la faculté d'y mettre fin à l'expiration de chaque période semestrielle, sous réserve de prévenir l'autre partie un (1) mois au moins avant l'expiration la période semestrielle par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **ARTICLE 4: REDEVANCE**

La présente location-gérance est consentie et acceptée moyennant une redevance de ..... dirhams qui fera l'objet d'un versement ou d'un virement sur le compte bancaire ouvert à cet effet au nom des héritiers du défunt le Dr.....

Les redevances régularisées doivent être justifiées par des factures.

### **ARTICLE 5: LOYER**

La redevance locative du Cabinet Médical du défunt Dr ..... est à la charge du Dr ..... à compter de la date d'entrée en vigueur du présent contrat.

### **ARTICLE 6: RETARD DE PAIEMENT**

Tout retard de paiement de ladite redevance emportera résiliation de plein droit du présent contrat, deux mois après une mise en demeure notifiée par lettre redemandée avec accusée de réception ou par huissier de justice.

### **ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DU Dr .....**

Le Dr ..... s'engage à prendre le Cabinet Médical dans l'état où il se trouvera lors de l'entrée en jouissance des lieux, à cet effet, il s'engage à tenir les locaux en bon état d'entretien, et les rendre dans le même état à la fin de la location-gérance.

Le Dr ..... s'oblige, par les présentes, à maintenir le matériel et le mobilier en bon état d'entretien et à les rendre dans le même état en fin de gérance du cabinet médical.

Il devra acquitter toutes les contributions et taxes relatives à l'exploitation du Cabinet.

### **ARTICLE 8:RESILIATION DU CONTRAT**

En cas de manquement du Dr ..... à l'une quelconque de ses obligations, telles qu'elles résultent du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par huissier de justice pour se conformer à ses engagements restés infructueux pendant deux mois.

### **ARTICLE 9: ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, le Dr ..... et le représentant des héritiers du défunt Dr ..... font élection de domicile à leurs adresses respectives citées ci-dessus.

### **Article 10 : DATE D'EFFET**

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature entre les parties. Toutefois le Dr..... ne peut commencer à exploiter le cabinet objet de la gérance qu'après obtention de l'autorisation du Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Fait en deux exemplaires à ..... en date du .....